

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : 2026-14 Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la gestion du cimetière des Ifs - Désignation des représentant.e.s de la commune de Saint Jean de la ruelle au sein du Comité Syndical.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Mathias THIBAUDAT
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 7 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	M. FREDI
Mme DESNOUES	Mme BAROINI
M. THIBAUDAT	Mme LOQUET
Mme LE BIHAN	Mme PAROU
M. HUBERT	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. MONGAS
M. GBEDAHOU	M. REGNIER
Mme HAMEAU	Mme BALLA
M. PAOLI	M. MABOUSSOU
M. PIVAIN	M. ASSAM
Mme PARAYRE	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme GAMBONI	M. POULET
Mme BOIS	Mme VIEIRA
M. LENORMAND	Mme DAHOU
Mme GAUTHIER	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme BUREAU a donné pouvoir à M. HUBERT, Mme BERANGER a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PERNIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT.

ABSENT : Néant

SECRETARE DE SEANCE : M. THIBAUDAT

2026-14 Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la gestion du cimetière des Ifs - Désignation des représentant.e.s de la commune de Saint Jean de la ruelle au sein du Comité Syndical.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la gestion du cimetière des Ifs créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2003 rassemble les communes de Fleury les Aubrais, Saint Jean de la Ruelle et Saran afin d'entretenir le site du cimetière des Ifs, de préparer et assurer le suivi technique des inhumations, délivrer des concessions et procéder aux investissements nécessaires à la pérennité et au développement du site.

Vu les statuts du SIVU pour la gestion du cimetière des Ifs et notamment l'article 5 qui dispose que le syndicat est administré par un comité composé de délégués.es élus.es à raison de trois délégués.es titulaires et trois délégué.e.s suppléant.e.s par communes membres.

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à l'assemblée municipale de désigner trois délégué.e.s titulaires et trois délégué.e.s suppléant.e.s.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 2 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 4 abstentions,

DESIGNE les délégué.e.s de la commune au SIVU pour la gestion du cimetière des Ifs comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANT.E.S
1- Catherine BOIS 2- Guy PIVAIN 3- Françoise BUREAU	1- Prince MABOUSSOU 2- Antoinette PARAYRE 3- Bruno LENORMAND

 Fabien RIVIERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle	 Mathias THIBAUDAT Secrétaire de séance
---	--

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »